



AVIS DE COURSE

GRAND PRIX DE LA VILLE DU MARIN CLUB NAUTIQUE DU MARIN

Date : 29 janvier 2023

Lieu : BAIE DU MARIN

GRADE :5A

« La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. »

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2** les règlements fédéraux,
- 1.3** le système de course HMS en vigueur,
- 1.8** Règles modifiées :
La RCV E2.1(c) est supprimée

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du Club Nautique du Marin à partir du **23 janvier 2023** à l'adresse suivante <https://www.clubnautiquedumarin.com/>

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est consultable en ligne à l'adresse <https://www.clubnautiquedumarin.com/> et à l'école de voile le jour de la régata.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

1. La régate est ouverte à tous les bateaux des séries CL1 (classe 1mètre), et DF95 (Dragon Flite 95).
2. **Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site internet du club au plus tard le vendredi 27 janvier 2023 à 12h00 (UTC-4).**

4.3

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou,
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants : 15 euros
Sont inclus : **Le repas et une boisson**

6. REPARTITION DES FLOTTES

Si nécessaire, La répartition des flottes de la première course sera affichée à 8h30 le jour de la course

7. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux *peuvent être tenus* d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

8. PROGRAMME

- 8.1 Date Limite d'inscription : Vendredi 29 janvier à 12h00 (UTC-4)
8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle : Sans effet
8.3 Jours de course:

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
29 janvier 2023	9 h 00

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00

09. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Du premier au 3^{ème} de chaque série.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles.

Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors.

La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Club nautique du Marin:

Tél : 0596749248

Email : cnmarin@orange.fr

